

Organisation de la formation

Durée

La durée de la formation en cursus complet :

- 556 heures de formation théorique
- 245 heures de formation clinique

Parcours spécifiques

Des parcours spécifiques sont envisageables

Retrouver toutes les informations nécessaires sur notre site Internet

Modalité de formation

En présentiel, dans les locaux de l'IFSI-IFAS-IFA de Nevers.

15 places en contrat d'apprentissage par session de formation

10 places en contrat de professionnalisation par session de formation

Accessibilité

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de prendre contact avec le référent handicap des instituts à l'adresse suivante : chan.ifssec@ght58.fr



L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Il assure la prise en soins et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, à l'aide de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. L'ambulancier peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes ou de transport d'équipe de transplantation. En cas de déclaration d'état d'urgence, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin relatif à son domaine de compétence.

Cette formation répond à l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier et aux conditions d'auxiliaire ambulancier.

Tarifs

Tarifs à consulter sur le site Internet

Pour les cursus partiels, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat afin de demander un devis.

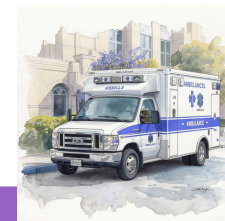
Des prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivants :

- Organismes de fonds de formation (OPCO, Transition Pro...)
- Votre employeur



DEA

Institut de Formation
d'Ambulanciers



15 rue du donjon
58 000 Nevers
03 86 71 84 20
chan.ifssec@ght58.fr

Pour plus de renseignements,
consultez notre site Internet :
www.ifssec-nevers.fr

Scannez moi !



Accès à la formation

Age :

Avoir au moins 18 ans

Fournir :

- Une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après visite médicale
- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'Ambulancier
- Un certificat médical de vaccination

Permis de conduire

Avoir terminé la période probatoire du permis de conduire (trois ans pour un apprentissage normal, ramené à deux ans en cas de conduite accompagnée)

Stage en entreprise

Fournir une attestation de suivi de stage de 70H00 en entreprise de transport sanitaire (obligatoire pour effectuer les épreuves de sélection)

Epreuves de sélection

Admissibilité sur dossier
Entretien d'admission

Déroulé de la formation

La formation théorique en cursus complet :

10 modules de formation comprenant des :

- Cours magistraux présentiel
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Mises en pratique simulée
- Jeux de rôle
- Partages d'expérience

La formation clinique :

245 heures de stage en :

- Entreprises de transport
- Secteur Sanitaire et Social
- En établissement Sanitaire ou Social

Les dispositifs d'aide à la réussite :

- Suivi pédagogique individualisé
- Entretien de positionnement en début de formation
- Entretien à mi-parcours
- Entretien de fin de formation



Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation :

Evaluation théorique :

- études de situation
- pratique simulée

Formation clinique :

- évaluation des compétences en milieu professionnel

Certification :

Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA), les étudiants doivent valider :

- La Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau II (FGSU II)
- L'ensemble des évaluations théoriques
- Les 5 blocs de compétences

